



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 28 JANVIER 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNÉE 2016

1^{ere} SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 28 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS

Mme la Maire, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n° 13), Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF (jusqu'au point n° 5), Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (à partir du point n° 3), Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Guillaume POIRET
Charles KNOPFER a donné procuration à Sabah CABELLO SANCHEZ (à partir du point n° 14)
Yannick PILATTE a donné procuration à Sylvie RICHETON
Omar CHERIGUENE a donné procuration à Marc THIBERVILLE
José GRACIA a donné procuration à Nathalie DINNER
Mohammed BEN YAKHLEF a donné procuration à Christian JONCRET (à partir du point n° 6)
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Mohamed BEN YAKHLEF (jusqu'au point n° 5)
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Marema GAYE

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Bénédicte BOUSSON JANEAU
Insaaf CHEBAANE (à partir du point n° 6)
Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au n° 2)
Dominique JOLY
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet
M. Manuel MENAL, Directeur général des services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directrice générale adjointe des services
Mme Diana ZEMOURI, Directrice générale adjointe des services
M. Vincent COLIN, Directeur général adjoint des services
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Imen GUEDDA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE MME LA MAIRE

Mme la Maire

Mesdames et messieurs, janvier est toujours un mois particulier, ponctué par les traditionnelles cérémonies de vœux. Ce sont des moments importants pour se retrouver, échanger, et fixer ensemble de nouvelles ambitions.

Cette année, la soirée des vœux du maire n'a pas échappé à cette règle. Elle a rassemblé beaucoup de Villeneuvois, et de nombreuses personnalités très diverses, issues de la vie économique, associative, sportive, culturelle. Une soirée particulièrement chaleureuse, où chacun a pu apprécier la qualité de la décoration, placée cette année sous le signe du sport. Je tiens à renouveler mes remerciements à Maurice Belva et à tous les personnels municipaux qui ont permis la réalisation de cette soirée.

Lors de mon intervention, je suis revenue sur les principaux projets et initiatives qui vont rythmer cette nouvelle année, mais j'ai surtout souhaité insister sur ma volonté de « faire la ville ensemble », et de promouvoir la citoyenneté. Cela me semble indispensable pour accompagner les transformations de notre ville, et pour rendre les Villeneuvois pleinement acteurs des changements.

J'ai tenu également à rappeler les valeurs qui me guident, et les convictions qui m'animent sur des sujets importants de l'actualité. Je pense notamment à la question de la déchéance de nationalité et de la constitutionnalisation de l'état d'urgence. Pratiquement tout le monde s'accorde à dire que cette mesure de déchéance s'avère totalement inefficace pour arrêter les terroristes. De plus, elle semble très dangereuse.

À mon sens, les fondamentaux de notre démocratie sont attaqués. Les lois existent pour lutter contre le terrorisme, encore faudrait-il renforcer les moyens pour la police et la justice. La réécriture du texte proposée hier par l'exécutif s'apparente à un tour de « passe-passe ». La référence aux binationaux a certes été supprimée, mais dans les faits, ils seront les seuls concernés. De plus, le texte élargit son application aux délits, comme le réclamait la droite la plus réactionnaire.

En décidant de quitter le gouvernement, Christiane Taubira montre que l'attachement aux valeurs de gauche ne peut s'accommoder des orientations du Président et de son Premier ministre. Aussi, je veux saluer son geste et son courage ; courage qu'elle avait démontré en portant avec une grande force de conviction le mariage pour tous, une des rares réformes de progrès des dernières années.

La mobilisation pour nos droits, nos libertés, et pour se libérer de l'austérité constitue bien l'urgence de la période. Oui, défendre plus que jamais nos droits et nos libertés, à un moment où l'on tente de criminaliser l'action syndicale, comme en atteste la condamnation scandaleuse des huit salariés de Goodyear, à un moment où le MEDEF – avec hélas l'aide du gouvernement – s'emploie à détricoter le Code du travail.

Enfin, dans cette période si difficile, je me réjouis de la mobilisation importante des fonctionnaires pour l'augmentation de leur salaire, bloqué depuis 2010, l'arrêt de la suppression des postes, et l'augmentation des effectifs.

Lors de ma présentation des vœux au personnel communal, aux pompiers, aux policiers de Villeneuve, aux agents hospitaliers du CHIV, j'ai rappelé ma détermination à défendre le service public. J'ai tenu à saluer leur professionnalisme, et l'efficacité de tous ces agents, un dévouement dont nous avons pu mesurer l'extrême importance lors des terribles attentats de 2015.

Mesdames et messieurs, Villeneuve entre de plain-pied dans la métropole du Grand Paris. Nous tenons en effet notre assemblée quelques jours seulement après la seconde séance du conseil territorial. Le 12 janvier dernier, lors de la première réunion d'installation, les 92 conseillers du territoire avaient élu leur président, Michel Leprêtre, adjoint au maire de Vitry, et président sortant de l'ex-communauté d'agglomération Seine-Amont, ainsi qu'un bureau exécutif, composé de 18 vice-présidents et six conseillers délégués supplémentaires. Chaque ville est ainsi représentée au sein du Bureau.

Je veux saluer mon ami, Alexandre Boyer, qui a été élu vice-président. Alexandre assumera des responsabilités importantes. Nous connaissons ses qualités de travail et d'écoute, qui lui permettront de s'investir pleinement dans la délégation dont il aura la responsabilité. Cette délégation porte sur la logistique et le transport du fret au sein du territoire, domaine qu'il connaît particulièrement.

Lors de son élection, le président a insisté sur la conception et le rôle que devra jouer l'Établissement public territorial (EPT). Il a proposé – et j'y tiens particulièrement – un fonctionnement respectant le fait communal, tout en portant une vision d'un projet territorial, et d'une métropole durable et solidaire.

Une conception fondée sur l'idée d'une coopérative de villes, qui prendra en compte ce que les communes ont déjà construit en propre, respectueuse de leurs projets et de la légitimité de chacune d'elle à maîtriser son développement. La place et le rôle des maires sont au cœur de cette construction.

Une conférence des maires se réunira régulièrement pour échanger sur les questions stratégiques, et constituera un lieu privilégié pour des décisions partagées. Ce fonctionnement pluraliste permet à la fois de respecter chaque commune et la diversité politique de ce territoire, ancré à gauche.

Vendredi dernier, j'ai également participé à la première réunion d'installation du conseil métropolitain, qui rassemble 131 communes. Patrick Ollier, maire de Rueil-Malmaison, a été élu président de la MGP, ainsi qu'un bureau exécutif, composé de 20 vice-présidents et huit conseillers délégués.

Une nouvelle page de l'histoire de notre ville va s'écrire. Les enjeux pour Villeneuve et ses habitants sont considérables. Je souhaite que les citoyens soient particulièrement associés à cette construction, et qu'ils en soient les principaux acteurs.

Bien entendu, notre conseil municipal aura – et devra avoir – un rôle important à jouer. Je me suis engagée à ce qu'il puisse débattre le plus en amont possible des orientations et des décisions qui seront prises dans ces nouvelles instances, et qui auront des répercussions pour notre ville.

Il nous faudra également être force de propositions, porteurs d'exigences, pour que les intérêts des Villeneuvois soient respectés.

Le second point que je souhaite aborder est lié à la campagne de mobilisation pour le droit à la sécurité, impulsé par la municipalité. Une pétition est à la disposition de tous. Il est également possible de la signer sur notre site Internet.

Pourquoi une telle campagne ?

Le droit à la tranquillité publique est une préoccupation légitime de nos concitoyens. Depuis plusieurs années, nous avons pris cet enjeu à bras le corps : enquêtes de victimation, mise en place d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, renforcement des moyens de notre police municipale, mise en œuvre de la vidéoprotection, arrêté du maire interdisant la vente de boissons alcoolisées, actions de prévention sociale et éducative développées par la municipalité.

Si la ville entend prendre toute sa part, les autres partenaires de ce contrat, dont le principal demeure l'État, doivent également jouer tout leur rôle. La sécurité est – et doit rester – une mission régalienne de l'État. Les moyens de police et de justice sont absolument indispensables.

Or, nous connaissons la situation difficile de notre commissariat, malgré le courage des policiers de Villeneuve. Dans ce contexte, nous avons appris la décision du ministère de l'Intérieur de ne pas accorder les subventions pour la mise en place de la vidéoprotection rue de Paris, alors que nous avons inscrit les crédits d'investissement de 550 000 euros dans notre budget.

J'ai immédiatement interpellé le ministre de l'Intérieur, qui a, du reste, accepté de recevoir une délégation d'élus et d'habitants, que je conduirai. Nous voulons que les Villeneuvois se rassemblent et puissent se faire entendre.

Là est le sens de la pétition. Elle ne se limite pas à la vidéoprotection, mais porte également des exigences de moyens supplémentaires pour la police nationale, pour notre commissariat, et en lien avec les conditions de travail des policiers.

Dans cette logique, je vous propose de débattre dès à présent du vœu proposé par le groupe Front de gauche, qui porte précisément sur ce point.

VŒUX

1. Ensemble pour plus d'égalité et de sécurité

M. THIBERVILLE

Je vais faire lecture du vœu, qui se veut suffisamment explicite :

« Considérant que comme l'a déclaré Mme la Maire lors des vœux 2016 à la population, faire la ville ensemble, c'est agir pour la tranquillité publique afin que chacun se sente en sécurité ;

Considérant que la ville prend toutes ses responsabilités et agit au quotidien pour la tranquillité publique des Villeneuvois et des Villeneuvoises, puisqu'elle a été l'une des premières villes du Val-de-Marne à s'engager dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance fixée par l'État ;

Considérant que notre commune a mis en place un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour agir de concert avec l'État, la police et la justice, et a déjà déployé une première phase de vidéosurveillance ;

Considérant que la municipalité a également renforcé les moyens de la police municipale, pris des arrêtés interdisant la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, et développé de nombreuses actions préventives et éducatives ;

Considérant que les Villeneuvois et Villeneuvoises sont de plus en plus confrontés aux manques de moyens criants de la police nationale et notamment du commissariat de Villeneuve-Saint-Georges ;

Considérant le travail réalisé par les policiers de Villeneuve-Saint-Georges ;

Considérant la décision du ministère de l'Intérieur de refuser des subventions dans le cadre du FIPD pour la deuxième phase de déploiement de la vidéosurveillance consacrée à la rue de Paris ;

Considérant que la ville a d'ores et déjà décidé d'inscrire 550 000 euros dans son budget 2016 pour la mise en œuvre de cette deuxième phase ;

Considérant que les Villeneuvois et Villeneuvoises veulent plus d'égalité et de sécurité et que la municipalité souhaite faire entendre cette aspiration légitime, qui relève des compétences régaliennes de l'État,

Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges s'adresse solennellement à M. le ministre de l'Intérieur, monsieur le Préfet, madame la Procureure de la République, pour exiger :

Que l'État assume sa part d'effort pour le financement de la vidéoprotection dans les lieux publics, en particulier rue de Paris ;

Un commissariat de plein exercice uniquement pour Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, pour permettre des interventions plus rapides, sans avoir à traverser la Seine, et ainsi soulager notre commune ;

Une augmentation des effectifs et des moyens pour le commissariat de Villeneuve-Saint-Georges, indispensable à la tranquillité publique dans la ville ;

L'arrêt des baisses de dotation de l'État aux collectivités pour qu'elles puissent développer leurs actions sociales, éducatives, et de prévention de la délinquance et des conduites à risque ;

Une action forte et coercitive de l'État contre les marchands de sommeil, et les propriétaires de logements insalubres qui ne respectent pas la loi.

Le conseil municipal décide de mettre à la disposition de tous les citoyens une carte pétition, et prendra toutes les initiatives utiles pour que les Villeneuvoises et Villeneuvois soient entendus et respectés.

M. GAUDIN

S'agit-il de vidéosurveillance ou de vidéoprotection ? Les deux termes sont employés. Vous avez pourtant expliqué que ces dispositifs étaient différents.

M. THIBERVILLE

Cette remarque est pertinente. Il convient de rectifier et de parler de vidéoprotection.

M. GAUDIN

En outre, un propos induit une certaine ambiguïté « *sans avoir à traverser la Seine* ». La demande émanant de notre commune, cela laisse supposer qu'il faut traverser la Seine pour intervenir à Villeneuve, alors même que le commissariat se trouve « de notre côté ». Cet argument ne paraît pas indispensable.

Mme la Maire

Cette question est essentielle, car tout commissariat intervient au sein de plusieurs communes. En l'occurrence, lorsque les policiers interviennent à Villeneuve-le-Roi, ils mettent un certain temps à revenir à Villeneuve, quand bien même le commissariat est situé dans la ville. La traversée de Seine constitue une problématique. De plus, outre le fait de mettre en place deux commissariats de chaque côté de la Seine, il convient de maintenir les effectifs de l'ancien commissariat, et non de les diminuer. Cette question légitime l'action commune des quatre villes concernées.

M. POIRET

Sur le principe, notre groupe se veut favorable à ce vœu. Nous pouvons seulement regretter que les modifications que nous voulions éventuellement suggérer en amont n'aient pas été retenues. Je tiens à en souligner quelques-unes : pour le dernier « considérant », nous souhaitions ajouter le terme « également » entre « relève » et « des compétences », pour rappeler que la sécurité est une des compétences de l'État, mais que nous affichons aussi – les autres « considérant » vont en ce sens – une part de responsabilité.

Il semble important de montrer que c'est par la négociation que nous pouvons parvenir à des résultats. Il est important que le partenaire État soit présent. En l'occurrence, cela donne l'impression que seul l'État affiche des responsabilités, alors que nous sommes un partenaire dans cette thématique. Il convient de rappeler que la sécurité nous importe, et que nous disposons de moyens d'action dans ce cadre.

L'action forte et coercitive de l'État contre les marchands de sommeil constitue un élément important. Cependant, je n'ai pas l'impression que l'État se montre sourd face à nos demandes. Je suis interpellé par le nombre de procédures lancées contre les marchands de sommeil, et contre l'insalubrité. Lorsque la mairie déclare un logement insalubre, il est rare que les services de l'État n'interviennent pas régulièrement. Un locataire ne se chargeait plus du nettoyage, rendant son logement et l'ensemble de l'immeuble insalubre. Or, l'État a pris des dispositions après avoir été alerté par le Préfet.

Je ne m'oppose pas à ce point en soi, mais j'aurais apprécié davantage de détails. Le propos donne l'impression que l'État ne fait rien, alors que cela n'est pas le cas. Pourrions-nous obtenir des informations quant au nombre de procédures et au fait que nous avons la sensation que l'État ne donne pas suite ? Il semble en effet que cela soit pourtant le cas.

M. THIBERVILLE

Il existait d'autres propositions de modification, intervenues hier au soir. Nous les avons étudiées, mais n'avons pas souhaité les retenir. Tout d'abord, inclure le terme « également » reviendrait à renvoyer dos à dos l'action de la municipalité et celle de l'État. Or, si la ville doit mener des actions en la matière, il s'agit tout de même d'une compétence de l'État. D'ailleurs, nous aurions pu écrire « (...) *aspirations légitimes qui relèvent d'abord des compétences de l'État* ».

En outre, trois « considérants » pointent l'action de la ville en la matière (2, 3 et 4). Nous indiquons les responsabilités de la ville, ainsi que ses actions. Cela semble tout à fait important. En mettant en perspective le bilan des actions de l'État au cours des dernières années, nous ne parvenons pas au même degré de réalisation. Aussi, il ne s'agit pas de renvoyer « dos à dos » la ville et l'État.

S'agissant du dernier point, je ne suis pas en mesure de fournir le nombre de procédures. Simplement, la question des marchands de sommeil et de l'habitat insalubre constitue une forme de délinquance. Entasser des individus dans des logements insalubres avec des loyers prohibitifs représente une atteinte à la dignité humaine. De plus, cela installe un cadre propice aux comportements délinquants, ou tout au moins incivils, en atteste la rue de Paris, qui témoigne d'une corrélation entre l'habitat indigne et les comportements nuisibles.

En outre, l'intervention de l'État ne vise pas uniquement à punir les propriétaires indélicats, mais aussi à créer les conditions et donner les moyens aux collectivités territoriales de renouveler le logement et l'urbanisme. Or, de ce point de vue, si tu penses que l'État agit suffisamment en la matière, cela n'est pas notre cas.

M. POIRET

L'action de l'État est critiquable, mais les moyens relatifs au PNRQAD sont mis à disposition par l'État. En termes de moyens, une dimension financière est accordée à la commune. Je suis légèrement gêné. J'entends qu'il soit admis que, s'agissant de certains points, l'État se montre peu coercitif, mais encore faudrait-il que des procédures puissent être diligentées.

Il relève de l'action de la commune de mettre en place un certain nombre de procédures pour signaler des logements insalubres ou suroccupés, afin que l'État donne suite. Si ce premier travail n'est pas réalisé, il n'est pas question de demander une action de l'État.

Je perçois ce point comme une critique de l'action de l'État, dans le sens où ce dernier ne donnerait pas suite aux signalements effectués par la ville. Cela m'interpelle. Il semble que

l'État agisse suite aux signalements qui lui sont transmis. Peut-être existe-t-il un problème dans la rédaction.

En outre, le PNQAD comme les opérations ANRU prévues donnent l'impression d'une action de l'État, à long terme, via des financements mis en évidence. J'entends que nous demandions davantage, mais il ne s'agit pas d'affirmer que l'État ne donne pas de moyens à la ville.

Mme DINNER

Le service hygiène et sécurité fait apparaître 5 000 dossiers depuis sa création. La ville instruit et constate. La subvention versée par l'État par rapport au poste paraît relativement minime. Depuis quatre ans, elle n'a pas augmenté, alors même que le nombre de dossiers est plus important. L'État instruit les dossiers et déclare l'insalubrité, mais le relogement est opéré par la ville avec les bailleurs. Pourtant, l'État possède un fonds permettant de financer des relogements, mais ne l'utilise pas. En somme, le « considérant » pointe le fait que l'État ne va pas au terme de son action.

Nous aimerions résoudre davantage de situations, mais il convient de mettre en place les effectifs en conséquence. Or, l'État a plafonné sa participation. Tout personnel supplémentaire serait finalement aux frais de la ville. Un long débat pourrait s'engager en la matière.

Mme la Maire

Nathalie fait état de 5 000 dossiers, soit cinq à six courriers par semaine. La réponse de l'État ne correspond absolument pas aux sollicitations. Aussi, je pense que cela participe au climat d'insécurité dans les quartiers concernés, et pas seulement celui visé par le PNRQAD.

M. THIBERVILLE

L'exemple des plans de renouvellement urbain n'est précisément pas pertinent. Nous avons la chance de faire partie de la géographie prioritaire, mais les budgets du renouvellement ont été très largement diminués. Là encore, les moyens sont particulièrement en diminution pour agir en la matière.

Mme DINNER

Avant le conseil municipal, je me trouvais au 21e rapport de la Fondation Abbé Pierre. La ministre, qui était présente, a indiqué que des annonces seraient formulées dans quelques jours pour ce qui concerne les marchands de sommeil et procédures. En tout état de cause, s'agissant de ces questions, il subsiste une défaillance de l'État dans le suivi et dans l'aide aux collectivités. Ce point n'est pas spécifique à Villeneuve. L'État pouvait activer le dispositif FARU pour permettre le relogement des familles, mais cela n'a pas été le cas, faute de crédits. Aussi, la ville et les bailleurs sociaux ont réglé la facture.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

S'adresse solennellement à M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet, Mme la Procureure de la République pour exiger :

- Que l'État assume sa part d'effort pour le financement de la vidéoprotection dans des lieux publics, en particulier rue de Paris,

- Un commissariat de plein exercice uniquement pour Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, pour permettre des interventions plus rapides sans avoir à traverser la Seine et ainsi soulager notre commune
- Une augmentation des effectifs et des moyens pour le commissariat de Villeneuve-Saint-Georges, indispensable à la tranquillité publique dans la ville,
- L'arrêt des baisses de dotations de l'État aux collectivités pour qu'elles puissent développer leurs actions sociales, éducatives et de prévention de la délinquance et des conduites à risque,
- Une action forte et coercitive de l'État contre les marchands de sommeil et les propriétaires de logements insalubres qui ne respectent pas la loi.

Décide de mettre à la disposition de tous les citoyens une carte-pétition et prendra toutes les initiatives utiles pour que les Villeneuvoises et Villeneuvois soient entendus et respectés.

2. Pour la reconnaissance de l'État palestinien et la paix au Proche-Orient

M. BEN YAKHLEF

Le vœu que nous présentons a de l'importance pour notre ville, pour nous toutes et pour nous tous. Le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a tenu un discours ferme et alarmiste ce mardi 26 janvier devant le conseil de sécurité :

« Il est dans la nature humaine de réagir à l'occupation » a-t-il déclaré.

Ainsi, le plus haut des diplomates a voulu exprimer une nouvelle fois son inquiétude devant la détérioration de la situation sur le terrain dans le conflit israélo-palestinien, et l'absence de tout dialogue politique entre les deux parties.

Ses propos, sévères, ont entraîné une réaction outragée de la part du gouvernement israélien. Faut-il s'attendre à une autre réponse de la part de M. Netanyahu ? Chers collègues, il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Tout en condamnant les incitations à la violence du côté palestinien, Ban Ki-moon a dénoncé les actes de provocation d'Israël. Selon lui, l'extension de la colonisation représente un affront pour la communauté internationale. Ce même jour, la presse a rapporté que les autorités israéliennes avaient autorisé la construction de 153 nouveaux logements dans les différentes colonies de Cisjordanie.

Condamnant les attaques commises par des Palestiniens depuis le début du mois d'octobre 2015, Ban Ki-moon a aussi visé la ligne exclusivement sécuritaire du gouvernement Netanyahu :

« Des mesures de sécurité seules n'arrêteront pas la violence. Elles ne peuvent répondre au sens profond d'annihilation et de désespoir qui meut certains Palestiniens, surtout des jeunes. Toute la force de la loi doit être mise à profit contre ceux qui commettent ces crimes, avec un système judiciaire s'appliquant de façon égale pour les Israéliens et les Palestiniens. La frustration des Palestiniens grandit sous le poids d'un demi-siècle d'occupation et de paralysie du processus de paix ».

Nous partageons ces paroles. Cette alerte de l'ONU viendra s'ajouter aux débats et décisions du Parlement européen intervenus la semaine dernière. Les citoyens doivent se mêler, face à cette ancienne méthode consistant à pointer l'hostilité envers une communauté pour légitimer

et renforcer sa cohésion, sans comprendre que cela aura tôt ou tard un prix, que rejeter l'autre, aura pour conséquence que l'autre vous rejette.

Cela est vrai « là-bas », comme partout dans le monde, y compris en France, car semble-t-il c'est la recette chère à l'extrême droite.

Nous nous trouverons bien du côté du secrétaire général de l'ONU dans le respect du droit international en votant ce vœu, qui revient précisément sur de nombreux points et actes qui entachent et freinent sans fin un processus de paix durable.

Deux peuples, frères, portant l'humanité, méritent deux Etats viables, en paix. Tel est le message que nous portons ce soir, au nom de notre municipalité.

Mme BARDEAUX

Je souhaite ajouter à cette proposition de vœu une demande particulière, que je t'adresse, Sylvie, en ta qualité de maire, s'agissant de la situation d'une de nos compatriotes, Elsa Lefort, épouse de Salah Hamouri, un jeune franco-palestinien, emprisonné durant sept ans en Israël.

Les autorités israéliennes viennent de prendre une décision grave et inacceptable à l'encontre d'Elsa Lefort et de son mari, Salah Hamouri. De façon totalement arbitraire et injustifiée, ce couple, dont l'épouse est enceinte de plus de six mois, se trouve actuellement dans l'impossibilité de se retrouver ensemble, à Jérusalem, où ils résident.

Salah Hamouri avait été jugé par un tribunal militaire israélien, et emprisonné durant sept ans sur la base d'un dossier vide – Sylvie, je sais que tu connais personnellement Salah et Elsa. Nous sommes plusieurs à les connaître.

Après s'être marié à Elsa Lefort en 2014 à Jérusalem, son épouse aurait dû obtenir un visa « épouse » qui lui a pourtant été refusé. Elsa Lefort travaillant pour le consulat général de France à Jérusalem, elle a obtenu à ce titre un visa de service délivré par le bureau des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères israélien, lui permettant enfin d'aller et venir sur place et à l'étranger valable jusqu'au 12 octobre 2016.

Pourtant, de retour de France le 5 janvier 2016, elle est interpellée à l'aéroport Ben Gourion en Israël, jetée en prison malgré son état de grossesse avancé. Elle y restera deux jours et deux nuits.

Malgré l'intervention de son avocat, Elsa Lefort s'est vue expulser du territoire israélien le 7 janvier, au motif qu'elle représenterait une menace terroriste, et se trouve actuellement dans l'impossibilité d'y revenir.

Aucune preuve n'est établie pour justifier ce qui apparaît comme un acharnement intolérable contre elle et son époux. Elsa Lefort n'est plus libre de se rendre en Israël, de vivre aux côtés de son mari. Elle se trouve dans l'impossibilité de donner naissance à leur enfant dans la ville de Jérusalem, ce qui le prive arbitrairement du statut de Jérusalémite, comme le veulent de bon droit ses parents.

Cette situation de déni de droit et d'acharnement ne peut être acceptée. C'est pourquoi le maire de Choisy-le-Roi, Didier Guillaume, dont est originaire Elsa, et dont elle fut avant 2014

une conseillère municipale, a interpellé le ministre des Affaires étrangères. Christian Favier, président du conseil départemental, a fait la même démarche.

Elsa est la fille de Jean-Claude Lefort – que nous connaissons également – ancien député du Val-de-Marne. De nombreux conseils municipaux décident aussi d’interpeller le ministre des Affaires étrangères – objet de ma présente sollicitation – pour dénoncer auprès des autorités israéliennes cette situation, qui contrevient aux droits fondamentaux de libre circulation et de vie privée familiale, garantie par différentes conventions internationales, dont la Déclaration universelle des Droits de l’Homme, et la convention européenne des Droits de l’Homme ;

Pour exiger en outre des autorités israéliennes des excuses pour les traitements indignes infligés à cette femme enceinte, contre qui aucun motif recevable de refus d’entrée sur le territoire ne peut être invoqué ;

Pour demander aux autorités israéliennes d’autoriser sans délai Elsa à entrer sur le territoire israélien, de retrouver son époux, Salah Hamouri, et la vie paisible à laquelle tous deux ont droit, et ainsi donner naissance à leur enfant à Jérusalem, comme ils le souhaitent.

Si notre vœu ne peut revenir sur ce cas, qui, malheureusement, n’est pas isolé, pouvons-nous, par notre voix et ensemble, interpellier le ministre et le gouvernement de cette situation insupportable et de cet affront au consulat général de France à Jérusalem, et témoigner à Elsa, Salah et leur bébé, notre soutien dans cette épreuve ?

Mme la Maire

J’ai été sensibilisée au problème. En tant que citoyenne, j’ai immédiatement signé une pétition qui circule sur les réseaux sociaux. Bien entendu, j’accepte d’intervenir en tant que Maire de Villeneuve-Saint-Georges pour défendre des personnes que nous connaissons bien. J’agirai le plus rapidement possible.

M. FAÏSSE

Je souhaiterais que le vœu nous soit communiqué a minima 48 heures avant la réunion du conseil. Le vœu énumère différents éléments. Or, à titre d’exemple, je ne connais pas Marwan Barghouti. J’ignore l’objet de son emprisonnement. Je méconnais également l’abrogation des circulaires Alliot-Marie Mercier. J’aurais souhaité me renseigner, pour me prononcer sur ce vœu. C’est pourquoi je ne le voterai pas.

M. POIRET

Nous avons reçu le vœu en avance, mais toute modification était interdite, ce qui nous pose problème. Nous partageons le fond, mais j’aime que les vœux restent du domaine du réalisable. Je préfère un vœu d’intérêt local à un vœu relatif à la politique étrangère de la France, pour laquelle nous pesons fort peu. Vous évoquiez les compétences régaliennes de l’État. En l’occurrence, celle-ci en est une, elle est exclusive, ainsi que le rappellent régulièrement les tribunaux.

Par ailleurs, un autre sujet me pose problème en tant qu’ élu. Aussi, je ne pourrai le voter. Il existe un « considérant » concernant la campagne BDS. Quoi que l’on pense de cette campagne, une décision de la Cour de cassation, plus haute juridiction de l’État, a été rendue. Je m’interdis, en tant qu’ élu, de commenter d’une manière ou d’une autre une décision de justice.

Nous avons suffisamment reproché ce type de pratique à un ancien dirigeant, devenu président de la République, pour ne pas tomber dans le même travers. La séparation des pouvoirs, gage de notre démocratie, gage de notre République, suppose que chacun « reste à sa place ».

Aussi, si en tant que citoyens, nous pouvons formuler des commentaires, en tant qu'élus, il convient de respecter la décision d'un juge, dans tenter, d'une manière ou d'une autre, de faire le travail à sa place.

Sur ce fondement, notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. JONCRET

S'agissant du dernier point évoqué, nous demandons l'abrogation de la loi votée par le précédent gouvernement. Il s'agit là d'une décision politique, qui vise à condamner et à poursuivre comme délinquants des militants. Ce sujet fait débat au sein de la gauche, dans sa globalité.

Il est en revanche inadmissible de condamner des personnes appelant au boycott des produits israéliens, pour lequel l'Union européenne a par ailleurs demandé l'étiquetage des produits, pour connaître leur provenance (territoires occupés ou non, lieu d'exploitation des travailleurs palestiniens).

Il ne s'agit pas d'une décision de justice récente, mais bien d'une décision politique devant être prise, à savoir l'abrogation d'une loi qui poursuit comme délinquants pour leur opinion et leur appréciation d'une campagne.

M. POIRET

Nous pouvons nous retrouver sur la loi. En revanche, la décision de la Cour de cassation ne se fonde pas uniquement sur celle-ci, d'où la problématique.

Le conseil municipal,

Par 22 voix pour,

Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN
ayant voté contre,

Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Marema GAYE (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO SANCHEZ (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Mubbashar KHOKHAR, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

Exige l'abrogation des circulaires Alliot-Marie/Mercier et que nos dirigeants agissent vis-à-vis de l'État d'Israël, notamment en demandant la suspension de l'accord d'association Union européenne/Israël, tant que cet État ne respectera pas le droit international et imposera son blocus illégal de Gaza,

Demande la libération immédiate de Marwan Barghouti, homme de paix et de dialogue, considéré par beaucoup de forces pacifistes en Israël, en Palestine et dans le monde comme le « Mandela » palestinien,

Soutient la résistance du peuple palestinien et son droit essentiel à l'autodétermination, son droit au retour des réfugiés, tout aussi fortement qu'il soutient les forces de paix qui œuvrent encore et toujours en Israël,

Demande avec des centaines de communes au Président de la République française, de reconnaître sans délai l'État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale,

Agira pour favoriser des actions locales solidaires et concrètes, la justice, la sécurité et la paix au Proche et Moyen-Orient et l'application du droit international.

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 3 et 18 décembre 2015

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2015.

Le conseil municipal,

**Par 35 voix pour,
Birol BIYIK ayant voté contre,**

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2015.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Administration générale

1. Signature de conventions de gestion avec le territoire T12

Mme la Maire

Ainsi que je l'ai précédemment rappelé, Villeneuve est incluse dans le périmètre du territoire T12 de la métropole du Grand Paris. Aussi, un certain nombre de compétences sont transmises à l'EPT, conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Il est nécessaire de prévoir les modalités dudit transfert afin d'assurer la continuité des procédures et des services publics, notamment par le biais de conventions de gestion, permettant à la commune d'exercer pour le compte de l'EPT à titre temporaire les compétences transférées dans les conditions actuelles et ce jusqu'à la mise en place effective du territoire.

Par délibération du 18 décembre, le conseil municipal m'a autorisé à signer avec l'EPT des conventions de gestion pour les compétences suivantes : politique de la ville, assainissement et eau, gestion des déchets, et PLU.

Les conventions de gestion dans leur version définitive ont été approuvées par le conseil de territoire lors de sa séance du 26 janvier 2016. Il convient de les approuver, et de m'autoriser à les signer.

M. GAUDIN

Vous nous laissez un peu de temps pour les consulter, puisque nous les avons sur table le jour du conseil.

Mme la Maire

Elles ont été votées par le conseil de territoire, qui s'est tenu avant-hier.

M. GAUDIN

Je n'affirme pas le contraire. Nous disposons là de quatre conventions importantes. Nous les approuverons bien volontiers, mais il paraît souhaitable que nous ayons le temps de lire les documents.

Mme la Maire

Les questions ont été abordées avant-hier. Je puis vous assurer que l'administration agit au mieux pour communiquer l'ensemble des éléments le plus en amont possible. Nous avançons au même rythme que le territoire. Cela peut donner l'impression d'une lenteur, mais bien au contraire de nombreuses actions interviennent très rapidement pour les uns et les autres.

M. BIYIK

Que signifie exactement « à titre temporaire » ?

Mme la Maire

Cela correspond au délai qui permettra au territoire de mettre en œuvre l'exercice de ces compétences, à savoir fin janvier 2017.

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,

**Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
ayant voté contre,**

Approuve les conventions de gestion entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'Établissement public territorial T12,

Autorise la Maire à signer lesdites conventions de gestion permettant à la commune d'exercer pour le compte de l'EPT, et à titre temporaire et dans les conditions actuelles, les compétences transférées.

2. Désignation des membres de la CLECT

Mme la Maire

Il s'agit de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales, dont le rôle est de déterminer le montant des charges transférées au territoire et de définir en fonction les modalités du fonds de compensation des charges territoriales.

Dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, chaque territoire doit mettre en place une telle commission. Le conseil de territoire a décidé, le 26 janvier, de la création de cette commission. Le nombre de membres et leur répartition ont été fixés entre les communes du territoire. La commission compte autant de titulaires et de suppléants que de communes. Dans ce cadre, nous devons désigner un titulaire et un suppléant.

Si le conseil municipal l'accepte, je propose de ne pas procéder au scrutin secret, mais au scrutin public.

M. GAUDIN

Cela dépend des candidatures. S'il n'est question que d'une unique candidature, alors le scrutin secret ne s'impose effectivement pas.

Mme la Maire

Je sou mets la candidature de Daniel Henry en tant que titulaire et de Marc Thiberville en tant que suppléant.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le scrutin public pour la désignation des membres représentant la commune de Villeneuve-Saint-Georges à la CLECT,

Par 21 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR ayant voté contre,

Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Marema GAYE (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO SANCHEZ, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN s'étant abstenus,

Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

Désigne les représentants de la ville au sein de la CLECT comme suit :

TITULAIRE	Daniel HENRY
SUPPLÉANT	Marc THIBERVILLE

Finances

3. Fixation des taux de la fiscalité locale 2016

+

4. Budget primitif 2016

Mme la Maire

L'adoption du budget est un acte politique majeur pour la collectivité. Notre budget traduit des orientations politiques, fondées sur le contrat municipal qui nous lie aux Villeneuvois. Il s'inscrit dans un contexte particulièrement dégradé pour les finances des collectivités. Malgré la dureté de la crise et l'austérité imposée par le gouvernement et l'Union européenne, les

choix que nous proposons ce soir portent une vision d'avenir, qui entend marier la solidarité et le renouveau de notre ville.

Avant d'en préciser le sens et le contenu, je souhaite remercier l'administration pour son travail, remercier les élus, et tous celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget, et ce, dans des délais plus restreints que les années précédentes.

Nous votons en effet deux mois plus tôt qu'à l'accoutumée. Il s'agit, là, d'une première mesure de bonne gestion pour que les arbitrages et orientations politiques interviennent davantage en amont au cours de l'année.

Vous constaterez la qualité de la présentation qui vous a été transmise, et des explications formulées dans les rapports. J'ai tenu à ce que tous les conseillers municipaux disposent d'une présentation plus détaillée, de tableaux clairs et de toutes les informations nécessaires, en toute transparence.

Ce travail très pertinent des élus et de la majorité municipale nous permet de vous présenter ce soir un budget équilibré, sérieux et ambitieux, qui ne revient en rien sur nos projets fondamentaux.

L'adoption du budget primitif prolonge le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors du Conseil municipal du mois de décembre.

Il convient de rappeler le contexte dans lequel nous élaborons le budget. À noter tout d'abord l'aggravation de la crise économique et de la précarité, qui génère toujours plus de demandes sociales à l'égard de notre service public, qui doit finalement plus que jamais être présent.

Pourtant, nous subissons parallèlement de plein fouet les diminutions de dotations décidées par le gouvernement et le parlement. Depuis 2013, le manque à gagner cumulé pour la ville atteint 3,8 millions d'euros. Ce montant est sans précédent. Nous savons d'ores et déjà que cette diminution se poursuivra en 2016 et 2017, à raison de 900 000 euros annuels.

Nous ne nous résignons pas face à cette situation, et continuons à agir pour faire prévaloir d'autres choix, aux côtés notamment de l'Association des maires de France et des 17 000 conseils municipaux, de toutes sensibilités politiques, quant demandé un moratoire au sujet des diminutions de dotations.

Malgré ce contexte dégradé, trois choix nous ont guidés pour aboutir à la présentation du budget :

Premièrement, il s'agit de maintenir un haut niveau de service public et des politiques publiques ambitieuses.

Ensuite, de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, tout en faisant évoluer notre service public.

Enfin, de mettre en œuvre une politique d'investissement indispensable pour le renouveau de notre ville. Cela suppose d'augmenter notre capacité d'autofinancement.

Ce budget permet de traduire les grandes priorités du DOB. Pour la jeunesse et la réussite éducative, qui demeurent une priorité majeure dans le cadre de ce mandat, le budget prévoit

une progression des crédits consacrés à la jeunesse. Nous développerons de nouvelles actions pour l'emploi et la formation des jeunes, de nouveaux espaces de dialogue, et continuerons à accompagner les jeunes dans leur parcours de réussite. Nous pourrions également mettre en œuvre des projets nouveaux de solidarité et de citoyenneté, à l'instar du projet « 30 à Rio ».

L'amélioration du cadre de vie constitue également une priorité incontournable de ce budget. Elle permettra notamment la mise en œuvre des démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) pour mieux associer les services de la ville, les bailleurs, les associations et les habitants, et ainsi gagner en efficacité et en réactivité.

La tranquillité publique fait l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que nous l'avons évoqué lors de mon propos introductif et à travers le vœu. Le budget prévoit des crédits importants : d'une part pour la mise en œuvre de la deuxième phase de déploiement de la vidéoprotection rue de Paris (550 000 euros), d'autre part pour la police municipale, dont les moyens sont confortés, et enfin pour de nouvelles actions de prévention associant les habitants et développées dans le cadre du CLSPD dont le budget augmente.

Nous mettrons au cœur de ces actions nouvelles, mais aussi des mesures existantes, une exigence de démocratie participative. Le Villeneuve de demain s'invente aujourd'hui. Aussi, nous voulons le coconstruire avec les Villeneuvoises et les Villeneuvois. Pour ce faire, les conseils citoyens constituent un outil important. Nous investirons les moyens nécessaires pour les accompagner dans leurs missions.

Nos politiques sociales et de solidarité sont consolidées, avec des actions nouvelles en direction des seniors, la modernisation de notre centre municipal de santé. Nous développerons aussi nos activités en faveur du développement économique et de l'emploi, en multipliant des initiatives telles que les « barnums de l'emploi » et les ateliers, qui ont rencontré un franc succès.

Nous mettrons en œuvre ces politiques et ces projets tout en préservant la situation financière de la ville. Cela nous conduit à devoir maîtriser bien plus fortement nos dépenses de fonctionnement. À Villeneuve, chaque euro dépensé est étudié minutieusement. Il s'agit là d'un choix stratégique que nous inscrivons dans la durée. Nous avons dû réaliser des économies de gestion importantes et limiter l'augmentation de la masse salariale. Nous y parvenons grâce à une politique des ressources humaines plus juste et plus équitable, par de nouvelles organisations plus coopératives, plus participatives et de fait plus efficaces.

Je sais que l'ensemble des services agit au mieux en ce sens. J'ai cependant conscience que l'exercice présente des limites : nous devons faire face à des augmentations de dépenses incompressibles, notamment les fluides, le GVT, les nouveaux enfants devant être accueillis dans nos écoles. Nous ne pourrions pas toujours « faire plus avec moins ».

Alors que d'autres souhaiteraient que nous procédions à des coupes nettes, que nous sabrions la solidarité, nous lançons une évaluation précise de nos politiques publiques pour analyser la pertinence et la façon dont pourrait être revue et améliorée chaque action, en fonction des priorités des Villeneuvois. Le sens du service public nous guide dans cette démarche. Il nous conduit à nous mobiliser toujours davantage contre l'austérité.

Enfin, ce budget est celui d'une politique d'investissement ambitieuse. Il s'agit, là, d'un choix fondamental : les Villeneuvois affichent de fortes attentes ; ils sont impatients. Je les comprends.

Il convient de se montrer honnête : notre ville a accusé un retard durant trente ans. Depuis 2008, nous avons pris le parti du dynamisme, d'une ville accueillante, belle, solidaire, écologique et citoyenne. Cela nécessite d'investir des moyens.

Dans tous les quartiers, nous avons engagé des projets importants pour améliorer les conditions de vie des Villeneuvois. Nous avons réussi à mobiliser des partenaires importants : le département nous accompagne quotidiennement, l'État, la Région, l'ANRU, les bailleurs... Nous avons pu agir de la sorte car nous les avons convaincus de la pertinence, de la nécessité et de la qualité de ces projets. Ils forment un tout cohérent, car ils portent la conception d'une ville pour toutes et tous, qui se soucie réellement enfin des besoins des Villeneuvois.

Le renouveau de Villeneuve est une exigence, mais il constitue également une question de justice : nous le devons à nos concitoyens. 2016 sera une année essentielle du point de vue de l'investissement.

En effet, nous allons ouvrir l'école Anne Sylvestre dès l'année prochaine. Nous entamerons la construction de la médiathèque rue de Paris, dont le chantier a débuté en octobre. Nous démarrerons la construction du nouveau centre social Asphalte dans les locaux de l'ex-CIO. Nous accélérerons le projet de renouvellement urbain du quartier Nord, avec un programme d'étude ambitieux.

En outre, nous entrerons dans une nouvelle phase du PNRQAD et de l'opération de l'amélioration de l'habitat du centre ancien. Nous accélérerons le projet de redynamisation de Triage. Nous poursuivrons la renaturation des berges de l'Yerres et la ZAC de la Pologne.

Pour tenir cet ambitieux programme d'investissement, dont l'utilité est reconnue par tous, sans dégrader la situation financière de la ville, et malgré l'austérité qui nous est imposée, nous devons utiliser tous les leviers envisageables.

Ainsi, nous continuerons à nous montrer très rigoureux dans nos dépenses de fonctionnement. Nous continuerons à nous battre pour obtenir toutes les subventions et accompagnements possibles. Nous nous mobiliserons pour que le territoire T12 du Grand Paris nous y aide. De ce point de vue, en faire partie constitue une victoire. Les projets que nous menons entrent en cohérence avec ceux du territoire.

Cette année, après cinq ans sans aucune augmentation, nous utiliserons également le levier de la fiscalité. Le budget prévoit une hausse des taux de la taxe d'habitation de 2,7 %, de 1,7 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de 2,9 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Si cette décision est adoptée, elle permettra de dégager 1,5 million d'euros pour la ville.

Je tiens à insister sur cette idée : ce produit ne vise pas à équilibrer notre budget de fonctionnement, comme cela est le cas dans de nombreuses autres villes. Il sera entièrement dédié au renforcement de l'autofinancement et servira ainsi à financer nos investissements. Il permettra ainsi de diminuer le recours à l'emprunt, et les années suivantes les remboursements des annuités de la dette.

À noter que ces 1,5 million d'euros correspondent à la diminution que connaît cette année la DGF versée par l'État par rapport à 2015. Cela représente deux fois moins que le manque à gagner cumulé depuis 2013.

En outre, 55 % des Villeneuvois – celles et ceux dont la situation est la plus difficile – ne seront pas impactés par cette hausse. Soit ils sont exonérés d'impôts locaux, soit leur impôt est plafonné en raison de leur faible revenu. Pour les autres, cette augmentation sera limitée. Ainsi, la moitié d'entre eux connaîtra une hausse maximale de 5,25 euros par mois et par foyer pour la taxe d'habitation, et de trois euros maximum par mois pour les propriétaires non exonérés.

Pour 90 % des personnes concernées – soit la quasi-totalité de la population – cette hausse ne dépassera jamais 11 euros par mois et par foyer pour la taxe d'habitation, et sept euros pour la taxe foncière. Ce point est à mettre en perspective avec la diminution de la DGF, qui fait perdre à la ville – et de fait aux Villeneuvois – 94 euros par habitant chaque année par rapport 2008.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, l'ensemble de ces orientations dessine un budget marqué par une gestion rigoureuse et par des ambitions fortes pour le renouveau de Villeneuve ; un budget de solidarité et d'exigence.

Nous mesurons le gâchis des politiques d'austérité, qui étouffent les capacités d'initiative et d'action des collectivités territoriales. Cette politique est injuste, elle constitue également un contresens économique, dès lors que l'on sait le rôle important des collectivités territoriales pour le développement local et l'emploi.

Élaborer un budget n'est pas un acte anodin ou technique. Il est pour nous indissociable d'une mobilisation citoyenne pour faire prévaloir d'autres choix politiques. Il est enfin, le moyen d'affirmer la commune comme un espace de démocratie et d'intervention citoyenne. Le vote du budget communal est un acte majeur de la démocratie locale que nous entendons, plus que jamais, préserver et conforter.

M. GAUDIN

J'entends deux chiffres extrêmement intéressants. En aucun cas, l'augmentation de la taxe d'habitation ne devrait dépasser 11 euros par foyer fiscal et par mois, n'est-ce pas ?

Mme la Maire

Pour 90% des foyers Villeneuvois, oui. J'ai donné l'exemple de 5,25 euros pour ce qui concerne la moitié des Villeneuvois imposables.

M. GAUDIN

Je souhaitais intervenir sur la hausse des taux et des impôts locaux. Les chiffres que vous venez de fournir m'intéressent particulièrement, d'autant que je ne parviens pas au même résultat.

Aussi, je tenterai de reprendre le détail des chiffres et le calcul de la taxe d'habitation. Je demanderai aux services de m'interpeller en cas d'erreur dans mon raisonnement. Jusqu'à présent, la valeur locative moyenne appliquée à tous les logements de la ville (propriétaires ou locataires) s'élevait à 3 455 euros. Chacun peut vérifier cet élément sur sa feuille d'impôt.

La valeur locative moyenne sert à déterminer l'abattement à la base, lequel avoisinait 16,2 % de 3 455 euros, soit 540 euros. L'abattement s'applique ensuite sur la valeur locative brute propre à chaque appartement. En la matière, les chiffres diffèrent selon la nature et la taille de l'appartement.

Les chiffres mentionnés sur ma feuille d'impôt m'ont stupéfait. J'ai demandé à des proches de me transmettre leur feuille d'impôt afin que je procède à de nouveaux calculs. À chaque raisonnement, le constat demeure le même :

Dans un précédent conseil, l'abattement à la base a été ramené de 16 % à 10 %. Dans mon calcul, je considère que les bases ne sont pas modifiées, alors même que nous savons d'ores et déjà que cela sera le cas. Elles sont réactualisées chaque année. Ainsi, en appliquant 10 % à 3 455 euros, nous obtenons 345 euros. Nous observons alors que l'abattement qui permettait de diminuer la valeur locative passe de 540 euros à 345 euros. Indirectement, cela augmente la partie à payer.

Je me suis ensuite basé sur la taxe d'habitation d'un couple vivant près de la passerelle, dans un pavillon. Ce dernier affiche une valeur locative de 6 888 euros. Je déduis 540 euros et obtiens une base nette d'imposition de 6 348 euros.

À cette dernière, il convient d'appliquer le taux en vigueur jusqu'à présent de 30,81 %. Nous parvenons alors à une cotisation pour 2015 de 1 956 euros.

Vous proposez une taxe à 33,58 %. En considérant que la valeur locative demeure inchangée, mais que l'abattement atteint 10 % (345 euros), et en appliquant cette décote aux 6 888 euros, nous parvenons à 6 543 euros.

À ce dernier montant, il convient d'appliquer le nouveau taux de 33,58 %. En réalisant l'opération, nous obtenons 2 197 euros. Ainsi, l'année prochaine, ce couple paiera 2 197 euros de cotisations versus 1 956 euros en 2015, soit une augmentation de 241 euros, correspondant à 12,31 %. La somme de 241 euros dépasse allégrement 11 euros par couple et par mois, comme vous venez de l'annoncer.

Ce résultat me paraît important. Aussi, j'ai utilisé d'autres exemples :

J'ai pris la situation d'une femme seule, vivant rue Voltaire et étant propriétaire de son logement. Je n'ai pas étudié le cas de familles avec enfants, car cela entraîne des abattements. Il convenait de choisir la même comparaison pour tous. La valeur locative du logement susmentionné s'élève à 4 177 euros. La personne payait 1 121 euros. Cette année, en appliquant l'abattement de 10 %, il est question de 345 euros et non 540 euros. En appliquant le taux de 33,58 % aux 3 832 euros restants, nous obtenons 1 286 euros, soit une augmentation de 165 euros. Là encore, le plafond annoncé est très largement dépassé. Pour cette personne seule, cela représente une augmentation de 14,71 %.

J'ai également utilisé l'exemple d'un couple âgé vivant en HLM depuis plus de 40 ans. La valeur locative brute de ce couple est de 4 598 euros. Il a payé 1 250 euros de cotisations en 2015. Avec l'augmentation que vous proposez (en tenant compte de l'abattement de 10 % et en appliquant le taux de 33,58 %), le couple paiera 1 428 euros, soit une augmentation de 178 euros. Cela représente une hausse de 14,24 %. Là encore, le plafond est largement dépassé.

Je ne suis pas spécialiste de la finance. Aussi peut-être ai-je commis une erreur de calcul. Cela étant le risque d'erreur paraît faible. Le risque de cette situation consisterait à minimiser une augmentation de 2,5 % ou 3 %. Cela étant, ces taux, appliqués à des bases de plusieurs milliers d'euros, entraînent des augmentations de 100 euros à 200 euros.

Je précise également que j'ai conservé les mêmes bases en 2016 qu'en 2015. Or, nous savons qu'une réactualisation des bases, coûtant 10 euros à 20 euros selon le type de logement, sera réalisée.

Enfin, les taux s'appliquent également aux autres taxes : taxe d'équipement, syndicat de communes. L'abattement passera de 540 euros à 345 euros. Aussi, nous paierons une nouvelle fois dans le cadre des taxes susmentionnées. Toutes les personnes imposables ressentiront une réelle augmentation.

Bien entendu, cela paraît inacceptable. Je ne rappellerai pas les propos des uns et des autres. Nous partageons le fait que les Villeneuvois sont extrêmement modestes. Ils auront pourtant à supporter une hausse de la taxe d'habitation insupportable. Il s'agit là « d'assassinat fiscal ». Cette situation est sans précédent à Villeneuve. L'on peut accuser l'État. J'entends déjà vos réponses. Il n'empêche que le résultat est tel que les Villeneuvois auront à payer ces augmentations.

Mme la Maire

Nous pouvons étudier vos exemples. Je maintiens mon précédent propos. Vous évoquez les bases. Nous décidons d'un taux. Les bases peuvent également évoluer. Cette mesure a été prise à la fin de l'année 2015. Elle nous place à un niveau sensiblement équivalent à celui des autres communes.

Nous décidons du taux. L'administration a mené un travail conséquent de calcul pour l'ensemble des situations. Il peut exister une situation, qui concernerait une seule personne, faisait apparaître une augmentation de 494 euros à l'année. Pour 90 % des Villeneuvois imposables, soit 45 % des habitants, il est question au maximum de 131 euros par foyer et par an. En outre, 50 % des foyers ne paieront pas davantage que 63 euros par an.

Vous parlez « d'assassinat fiscal ». Nous tentons pourtant de nous montrer justes, en tenant compte des réalités des familles villeneuvoises, tout en menant une politique nécessaire à la faveur des Villeneuvois. Une école ne paraît pas accessoire au sein de la ville. Elle semble nécessaire. Il s'agit là de mettre en œuvre les investissements nécessaires.

Nous pourrions nous montrer plus exigeants encore, et mener une politique plus ambitieuse en matière d'investissements. En l'occurrence, il est question d'investissements nécessaires aux Villeneuvois.

Ainsi que je l'ai précisé dès l'introduction de mon explication, cette fiscalité servira l'autofinancement. Les services et la majorité municipale sont parvenus à établir un budget équilibré en fonctionnement. Aussi, la fiscalité servira les éléments indispensables pour les habitants.

Nous avons agi avec un regard particulièrement précis pour ce qui concerne les retombées financières pour les familles villeneuvoises soumises à l'impôt local. Nous n'avons pas tenu compte de l'évolution éventuelle des bases, lesquelles ne relèvent pas de notre responsabilité. Je maintiens mon propos en matière d'évolution des taux et de leur répercussion sur les ménages.

M. GAUDIN

Si vous en êtes d'accord, je me rendrai au service financier avec les feuilles d'impôt des habitants, afin de revoir mon calcul avec les responsables de service. Je souhaiterais comprendre mon erreur, si erreur il y a.

Mme la Maire

Vous ne rencontrerez pas directement les services financiers. S'il en est d'accord, je vous invite à contacter mon directeur général, qui sera capable de vous répondre. Cela paraît important. Chaque élu n'a pas à solliciter directement l'administration. Tous les éléments sont transparents, mais je souhaite que la procédure soit respectée.

M. THIBERVILLE

Mon propos a trait au budget, et non à l'interprétation des chiffres. M. Gaudin tient compte, dans son calcul, de mesures votées antérieurement. Si nous procédons de la sorte, alors il conviendra d'intégrer qu'aucune augmentation de la fiscalité locale n'est intervenue au cours des trois dernières années. Cela permettra d'établir une comparaison avec d'autres collectivités.

Les pourcentages ne s'additionnant pas, si nous avons procédé à des augmentations, la hausse serait plus importante encore, dans la mesure où le raisonnement porterait sur des sommes plus élevées.

Il convient de prendre en compte l'intégralité des éléments, en indiquant que nous nous inscrivons là dans le cadre d'une mesure d'augmentation de la fiscalité. Cette mesure demeure difficile, car nous ne méconnaissons pas les baisses du pouvoir d'achat des habitants, en lien avec une politique de diminution des salaires en valeur constante dans les entreprises. Les individus sont confrontés de façon croissante à des difficultés en matière de pouvoir d'achat.

Pour autant, je tiens à souligner le propos de Mme la Maire : cette augmentation est rendue nécessaire pour réaliser le programme municipal, notamment en matière d'investissement, ce pour quoi nous avons été élus en 2014. Nous maintenons notre cap, notre boussole.

Ainsi, nous construisons une école, une médiathèque, un centre social. Nous devons réaliser de nombreux investissements. Nous avons porté des efforts très importants – je remercie les services pour le travail accompli – s'agissant du budget de fonctionnement, afin d'équilibrer le budget sans recourir à une augmentation de la fiscalité. Cependant, nous sommes contraints d'actionner le levier de la fiscalité pour réaliser nos investissements.

Cela devrait pourtant vous satisfaire : il s'agit de maîtriser l'endettement et les charges financières dans la commune. D'une certaine manière, nous effectuons là un pas dans votre sens.

J'insiste sur le sérieux du budget présenté. Des choix difficiles de réduction de dépenses ont été effectués.

Je vous indique – ainsi que vous le rappelez régulièrement – que le budget de communication affiche une diminution de 90 000 euros. Nous ne considérons pas pour autant que nous communiquions suffisamment en direction des Villeneuvois. Du reste, de nombreux habitants estiment que nous devons faire davantage.

Simplement, nous tenons compte d'un certain nombre de réalités pour nous permettre d'établir le budget et de mettre en œuvre une réflexion sur l'efficacité de notre communication. Nous tentons de procéder au mieux, sans instaurer des dépenses supplémentaires, et sans diminuer la marge de manœuvre du service public et le service rendu à la population.

Cela me paraît très important. Si le budget est contraint et sérieux, il ne relève pas de l'austérité. Sans doute aurons-nous à voter un budget supplémentaire lorsque nous obtiendrons davantage d'éléments s'agissant des dotations et du compte administratif 2015.

M. BIYIK

Sans revenir sur les chiffres, je note que les impôts directs augmenteront très fortement. Il est vrai que la situation est grave. Il serait judicieux que chacun participe à cet effort. C'est pourquoi, Mme la Maire, la plupart des élus ayant des revenus par leur activité principale, et comme il est coutume d'agir dans les autres villes, je préconise que nous votions la diminution de moitié des indemnités des élus, et entre autres des adjoints, pour qui quelques centaines d'euros supplémentaires ou en moins ne constituent pas un bouleversement financier.

Il s'agit là d'une délibération symbolique, mais d'un message fort pour nos administrés. C'est cela que les Villeneuvois attendent de nous, Mme la Maire : des élus montrant le chemin, des élus exemplaires prouvant aux administrés que nous nous trouvons à leurs côtés pour l'intérêt général.

Mme la Maire

Il s'agirait là d'une « goutte d'eau dans le budget ». En revanche, plusieurs adjoints travaillent à mi-temps pour se consacrer à la ville. Ils perdent en salaire. Je n'entrerai pas dans ce type de proposition caricaturale.

M. THIBERVILLE

Cette proposition n'est pas symbolique, mais démagogique. Vous participez au climat ambiant laissant entendre que toute personne impliquée dans un mandat se servirait au lieu de servir. Cette notion de « tous pourris » fait le lit des extrêmes. Qu'importe notre sensibilité politique, aucun élu ne s'enrichit. Votre argumentation paraît finalement bien triste pour la démocratie. Vous participez là à un mouvement d'ensemble dont quelques-uns peuvent se raver, puisqu'ils l'exploitent à longueur d'année pour obtenir des voix aux élections. Je trouve cela indigne.

M. BIYIK

Vous affirmez que tout le monde doit participer. Aussi, cela implique prioritairement les élus.

Mme la Maire

Comme tout citoyen, nous payons nos impôts. Nous sommes Villeneuvois.

M. ESPINAR

En page 36 du budget principal, une ligne relative aux frais de fonctionnement du groupe d'élus n'est pas renseignée. Pourquoi le résultat est-il de zéro ?

Mme la Maire

Cette ligne ne concerne pas les collectivités de moins de 100 000 habitants.

M. POIRET

Personne n'aime augmenter les impôts. Cette mesure semble toujours impopulaire. Il n'est pas question d'y voir une manière de nous défausser de nos responsabilités. De fait, nous ne nous opposons pas à l'impôt. Nous estimons que ce dernier peut être nécessaire, notamment s'il finance des services, lesquels semblent fondamentaux pour les Villeneuvois, et que tout service entraîne un coût.

En revanche, la hausse envisagée nous pose problème. Nous aurions préféré qu'elle soit davantage échelonnée dans le temps, pour être plus supportable aux populations modestes, pouvant voir leur impôt augmenter très fortement ou fortement pour certains. Une hausse d'une centaine d'euros peut être conséquente pour certains ménages. Un échelonnement aurait permis une mesure moins douloureuse. Aussi, les Villeneuvois auraient été moins enclins à critiquer cette décision même si, je le sais, il demeure difficile d'accepter une augmentation d'impôt.

Par ailleurs, notre groupe s'est interrogé sur la manière dont cette hausse aurait pu être amoindrie. Vous signalez légitimement la diminution des dotations. Il s'agit là d'un effort de l'État. Les communes sont globalement opposées au principe de réduction des dotations. Il est vrai que toutes les communes sont amenées à fournir des efforts importants qui expliquent en partie notre situation.

En outre, je tiens à rappeler que la diminution des dotations de notre commune répond à une hausse d'un certain nombre de fonds de péréquation. Aussi, je souhaite que l'on n'impute pas systématiquement à l'État certaines évolutions.

Mme la Maire

Les fonds de péréquation ne sont pas versés par l'État, mais par d'autres communes. Ils n'ont donc pas vocation à compenser les dotations de l'État.

M. POIRET

J'explique simplement que l'on rapporte que l'État diminue les dotations, et que la commune ne perçoit aucune compensation. Or, cela est le cas, quand bien même les fonds ne proviennent pas de l'État. Il n'est pas question d'imputer à l'État une diminution de nos recettes, dans la mesure où celles-ci augmentent.

Mme la Maire

Nous percevons une compensation des autres villes, car notre commune est pauvre. Cela n'est pas lié à la diminution de la DGF. Il conviendrait de procéder au raisonnement inverse.

M. POIRET

Le fonds de péréquation a été mis en place par une législation votée par l'État en 2012. En outre, sur le principe, nous aurions préféré une hausse plus échelonnée, mais également une réduction plus importante des dépenses, qui aurait permis de limiter la hausse d'impôt et ses effets sur les Villeneuvois.

De ce fait, notre groupe s'abstiendra sur le point 3, estimant que nous pouvions faire davantage pour limiter la hausse et ses effets sur les Villeneuvois.

En revanche, nous voterons favorablement le budget, en dépit de notre réserve sur la hausse d'impôt. En effet, le budget participe d'éléments pour lesquels nous avons été élus, et que

nous partageons : la jeunesse, la réussite éducative, le cadre de vie, la tranquillité publique. Ces sujets nous paraissent importants. Ils doivent faire l'objet d'investissements.

Aussi, nous soutenons le budget, tout en estimant qu'il était possible d'agir davantage encore pour réduire nos dépenses de fonctionnement, en maintenant nos réserves sur les hausses d'impôt et leur caractère important. Nous aurions préféré un échelonnement sur plusieurs années.

Mme la Maire

J'aurais souhaité que la baisse de la DGF ne soit pas aussi importante, et ne pèse pas aussi fortement sur nos budgets. L'exercice aurait alors été facilité. En tous les cas, les dotations de péréquation sont accordées en lien avec la modestie des ressources de la commune. Elle bénéficie donc de recettes provenant d'autres communes.

Le produit des impositions directes par habitant demeure très largement inférieur à la moyenne de la strate, soit 534 euros pour Villeneuve versus 614 euros pour les communes équivalentes. En revanche, la DGF par habitant est en nette diminution : - 44 euros par habitant. Elle est très en deçà de la moyenne de la strate, à savoir 284 euros par habitant.

Il convenait de transmettre certains chiffres relatifs à la situation de notre commune et de notre volonté de résoudre une équation très difficile. Nous avons tenté de procéder à une juste mesure permettant notre fonctionnement. L'équilibre en fonctionnement ne devra rien à la fiscalité, mais bel et bien aux efforts fournis dans le cadre d'une action précise de l'administration et des élus. Pour autant, nous n'avons pas renoncé à nos priorités. Les investissements ne paraissent pas superflus : l'école est en cours de construction et devrait ouvrir ses portes en septembre. La médiathèque et le centre social semblent également majeurs. Ces investissements nécessitent un autofinancement plus important.

Même si nous souhaitions augmenter les emprunts, il n'est pas certain, au vu du contexte actuel, que nous obtenions une réponse positive. Il est très probable que nous recevions un refus. De plus, cela placerait notre budget en difficulté.

Le conseil municipal,

Par 20 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre

Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Marema GAYE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Mubbashar KHOKHAR et Imen GUEDDA s'étant abstenus,

Fixe, ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes communales applicables pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 33,58 %
- Foncier bâti 21,09 %
- Foncier non bâti 35,19 %

M. GAUDIN

Vous avez pris la décision de voter le budget primitif plus tôt dans l'année, si bien que ce vote est déconnecté de l'appréciation du compte administratif. Il semble de fait plus délicat d'apprécier le bienfondé de certaines écritures (en dépenses ou recettes), ne disposant pas des comptes de l'année précédente.

En revanche, je reconnais qu'un vote plus en amont paraît plus raisonnable. Voter un budget alors que trois à quatre mois se sont déjà écoulés semble en effet dommage. Aussi, je partage le fait d'anticiper le vote, pour le mettre en perspective avec le calendrier.

Cependant, cela réduit d'autant l'étude et l'observation. En effet, s'agissant d'un budget prévisionnel, nous ne pouvons le comparer qu'avec le budget prévisionnel de l'année précédente, budget ayant vocation à évoluer. Il paraît difficile d'évaluer des dépenses par rapport à des chiffres ayant vraisemblablement évolué.

S'agissant du chapitre 11, article 623 relatif à l'alimentation, je constate que le budget précédent faisait apparaître 377 000 euros versus 258 000 euros cette année. Il s'agit là d'une diminution sensible. Aussi, je souhaite en connaître la raison. En 2014, 414 000 euros étaient inscrits. Finalement, en deux ans, les crédits alimentation ont quasiment été divisés par deux. J'espère que cette diminution n'est pas effectuée au détriment de la qualité. Le nombre de repas augmente à la cantine. Dans ce cadre, si cette diminution me surprend, je n'aurais pas été étonné de voir apparaître une hausse.

M. HENRY

Des régulations sont fréquemment opérées pour ce qui concerne l'alimentation, notamment en lien avec la cantine scolaire. Nous affichons une certaine stabilité. En revanche, les éléments traités en alimentation – outre la restauration scolaire – comme l'évènementiel ou les repas pour les encadrements ont été réduits à leur plus simple expression.

Mme la Maire

Cela ne concerne effectivement pas la restauration scolaire, dans la mesure où son budget augmente de 100 000 euros.

M. GAUDIN

La ligne 61-522, en page 15, relative à l'entretien des bâtiments, fait apparaître un résultat nul. Plus loin, l'entretien voies et réseaux met en lumière un résultat également égal à zéro (521-523). J'ose espérer qu'il n'est pas question de crédit nul pour ces actions. Pouvez-vous expliquer ces éléments ? Pour mémoire, l'année passée, le premier faisait apparaître un résultat de 334 000 euros et le second faisait apparaître 673 000 euros, soit un total d'un million d'euros.

M. HENRY

L'entretien des voiries et bâtiments était précédemment globalisé. Il convenait d'investir un million d'euros pour la voirie, les bâtiments et l'éclairage public. Nous avons désormais détaillé ces éléments via des lignes propres aux installations. Ces montants sont répartis dans d'autres chapitres, conformément à la nomenclature de la M14.

M. POIRET

Sauf erreur, la réponse est indiquée en dessous de l'inscription : le 61-522-1 fait apparaître 334 000 euros. De même, s'agissant de la 616, relative aux primes d'assurance, la 616-1 multirisque, met en lumière les deux chiffres. Seule l'écriture a fait l'objet d'une variation.

Mme la Maire

Vous pouvez observer un glissement de ligne à ligne. Les crédits ne disparaissent pas.

M. HENRY

Dans le cadre de la comptabilité analytique, un sous-chapitre a été créé. Il existe un indice 1, laissant augurer que d'autres lignes restent possibles, les indices 2 et 3 n'étant pas utilisés. Cela signifie que le chapitre général est passé vers un sous-chapitre avec un montant identique.

M. BIYIK

Dans la section d'investissement, en page 8, à la rubrique des recettes, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », j'observe que le tableau fait état d'une somme de 2 288 166 euros. Le détail en page suivante, relatif à l'emprunt et dettes assimilées s'élève à 3 782 239 euros. Comment expliquer la différence ?

Mme la Maire

Le chiffre fourni en page 8 est correct. En revanche, le montant évoqué en page 9 est incorrect. Le document fait foi.

M. HENRY

Le chiffre figurant en page 8 est également visible en page 9 de la M14. La M14 fait foi. Le document accompagnateur revêt une visée explicative uniquement. Je propose de passer au vote par chapitre.

Le conseil municipal,

Vote, par chapitre, le budget primitif principal pour 2016, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	14 169 348 €	54 767 815 €	68 937 163 €
Recettes	14 169 348 €	54 767 815 €	68 937 163 €

Dépenses de fonctionnement (chapitres 011, 012, 014, 65, 656, 66, 67, 68, 022, 023, 042, 043)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Imen GUEDDA s'étant abstenue.

Recettes de fonctionnement :

(Chapitres 013, 70, 74, 75, 76, 77, 78, 042, 043)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Imen GUEDDA, Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,

(Chapitre 73)

Par 20 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour compte et celui de Laurent DUTHEIL) Marema GAYE (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO SANCHEZ, Mubbashar KHOKHAR et Imen GUEDDA s'étant abstenus.

Dépenses d'investissement (Chapitres 010, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020, 040, 041, 45)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Imen GUEDDA s'étant abstenue.

Recettes d'investissement (Chapitres 10, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 1068, 138, 165, 18, 26, 27, 024, 45)

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Imen GUEDDA s'étant abstenue.

Vote, par chapitre, le budget primitif annexe du théâtre pour 2016, comme suit :

	Fonctionnement
Dépenses	296 700 €
Recettes	296 700 €

Dépenses de fonctionnement (chapitre 011, 012, 014, 65, 656, 66, 67, 68, 022, 023, 042, 043)

Par 34 voix pour,

Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus.

Recettes de fonctionnement (chapitre 013, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 042, 043)

Par 34 voix pour,

Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus.

Dépenses d'investissement (chapitre 010, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020, 040, 041)

Par 34 voix pour,
Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus.

Recettes d'investissement (010, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 138, 165, 18, 26, 27, 024, 021, 040, 041)

Par 34 voix pour,
Imen GUEDDA et Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenus.

5. Autorisation donnée au maire de signer les contrats afférents à l'attribution d'aides pour le remboursement anticipé de prêts ou de contrats financiers structurés à risque

M. HENRY

En 2014, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges a procédé à la sécurisation de deux contrats financiers structurés auprès de la société de financement local. Ces produits contractés auprès de Dexia en 2007 sont classés « hors charte Gissler » et indexés sur un taux de pente pour l'un, et sur le taux de change euro/franc suisse pour l'autre.

Suite à la sécurisation intervenue en 2014, ils sont désormais indexés sur un taux fixe. En 2015, la ville a déposé en préfecture un dossier de demande de prise en charge de prêts à risque pour le fonds de soutien créé par l'État, afin d'aider les collectivités locales ayant contracté des emprunts à risque.

Le service de pilotage du dispositif de sortie desdits emprunts a notifié sa décision d'attribuer une aide à la ville. Nous allons bien entendu valider cette aide. La décision prise fixe l'aide à 112 827,6 euros maximum pour les produits de pente, et à 66 963 euros maximum pour le contrat indexé sur le taux de change euro/franc suisse.

Pour obtenir cette aide, la ville doit conclure une convention avec le Préfet du Val-de-Marne afin de fixer les modalités du versement devant intervenir à la fin de l'année 2016.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à conclure une convention avec le représentant de l'État permettant le versement de l'aide provenant du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.

6. Fixation des tarifs municipaux du marché central et du marché des HBM

M. DAVIDÉ

Le traité de concession entre la ville et la Sémaco, relatif au marché forain de la ville, prévoit une actualisation annuelle des tarifs des places de marché. Pour l'année 2016, cette augmentation des tarifs s'élève à 1 %, comme validé lors de la commission des marchés du 14 janvier 2016. Le tableau présente les nouveaux marchés de la ville à compter du 1^{er} février 2016, après application de la formule d'actualisation.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer conformément au tableau ci-annexé les nouveaux tarifs des droits de place sur les marchés de la ville à compter du 1^{er} février 2016.

M. ESPINAR

La ville gagne-t-elle à créer un marché compte tenu du tarif demandé ? Les voies concernées sont immobilisées deux jours par semaine, ce qui entraîne des difficultés. De plus, le nettoyage des lieux incombe-t-il à la ville ?

Mme la Maire

La ville n'a pas vocation à effectuer des bénéfices en la matière.

M. HENRY

Il convient de se montrer raisonnable : les tarifs pratiqués sur le marché sont contractuels. Ils ont été négociés il y a plusieurs années au moment de la construction du marché couvert. Le bail emphytéotique a été négocié avec la société Sémaco. Je ne saurais définir si la ville y « gagne » ou non, car nous nous inscrivons là dans la suite qui constitue une contrepartie négociée par rapport au bâtiment, au bâti et bail susmentionné. Il est difficile de fournir une réponse chiffrée en la matière.

M. BIYIK

Je souhaite connaître les rapports de la ville avec la société Sémaco. Il subsiste de nombreuses difficultés avec le marché. L'ascenseur ne fonctionne pas depuis plusieurs années. Il existe des problèmes de propreté : les services de la ville doivent nettoyer après la société. De plus, toutes les rues ne sont pas nettoyées.

M. HENRY

Il s'agit d'un contrat. L'intégralité des opérations est contractuelle. À ce jour, la Sémaco a en charge le pilotage des marchés et la gestion du placement des commerçants. Dès lors que nous sommes insatisfaits – cela peut arriver –, nous faisons régulièrement intervenir la police municipale. Il existe en effet un droit de police – nationale ou municipale – en fonction des faits. En outre, nous tentons d'obtenir des rendez-vous réguliers avec la Sémaco. Il convient effectivement de procéder à des vérifications pour conserver un « bon usage ».

Un certain nombre de mètres linéaires sont actés. Ils sont mutables. Ainsi, les mètres linéaires de la rue Henri Janin ont été supprimés, car il convenait de sécuriser les accès à l'école et au collège en cas d'interventions de secours. Aussi, nous avons repris ces mètres carrés. Pour compenser le contrat, nous avons autorisé les camelots à s'installer rue de Verdun. Ces éléments relèvent systématiquement d'une négociation de contrat.

Nous gérons au mieux nos activités avec le marché. Les difficultés – nombreuses et régulières – seront traitées jusqu'au terme du contrat.

M. BIYIK

Quand le contrat prendra-t-il fin ?

Mme la Maire

Nous ne sommes pas en capacité financière, à date, de rompre le contrat qui prendra fin en 2022. Nous tentons d'agir au mieux, malgré certaines difficultés pour lesquelles nous tentons de progresser.

M. POIRET

Je tiens à faire l'écho d'interprétations partagées par plusieurs commerçants du marché couvert. Peut-être semble-t-il important d'envisager une réunion avec ces derniers, qui ont régulièrement l'impression que la mairie et la Sémaco se retournent finalement les difficultés, sans progresser. Outre l'ascenseur, les toilettes se trouvent dans un état fort problématique. Régulièrement, les commerçants demandent leur réparation. Ils ont la sensation que le dossier traîne en longueur.

M. HENRY

Nous organisons des réunions régulières (cet été encore) pour traiter différents sujets, y compris le marché couvert. En outre, je rappelle que les toilettes ont été rénovées à plusieurs reprises. Une porte à code a été installée afin que des toilettes soient réservées aux commerçants, ainsi que cela leur a été précisé.

Seulement, les commerçants hèlent le code d'un stand à l'autre. Aussi, le local est très rapidement dégradé. La ville doit systématiquement à nouveau procéder à des réparations. Lors d'une précédente réunion avec les services concernés, il a été décidé d'interpeller les commerçants afin de cerner leurs besoins. Outre le fait de déplorer des éléments, il convient de définir une possible action de leur part.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe conformément au tableau annexé, les nouveaux tarifs des droits de place sur les marchés de la ville à compter du 1^{er} février 2016.

7. Projet du secteur sis 45-53 ter rue de Paris : accord d'une garantie d'emprunt à I3F

Mme DINNER

Nous avons délibéré le 10 avril 2014 au sujet de garanties d'emprunt pour le projet du secteur 45-53 ter rue de Paris. La CDC a modifié sa procédure. Par conséquent, nous devons aujourd'hui voter pour compléter l'ancienne délibération.

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Modifie la délibération n° 14.3.20a) du 10 avril 2014 relative à l'approbation de la convention de garantie d'emprunt PLUS au profit de la société Immobilière 3F pour l'opération de construction en VEFA de 34 logements sociaux au 49 rue de Paris, en annulant les articles 1, 2, 3 et 4. Les autres dispositions de la délibération n° 14.3.20a) du 10 avril 2014 sont inchangées.

Accorde la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 010 400 euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des

Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 44110, constitué de 2 lignes du prêt.

Dit que la garantie est accordée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la commune de Villeneuve-Saint-Georges s'engage à se substituer à Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Dit que la commune de Villeneuve-Saint-Georges s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ressources humaines

8. Fixation de la rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants pour le compte de la commune

M. JONCRET

Il s'agit d'officialiser, par délibération du conseil municipal, les indemnités versées aux enseignants qui effectuent des surveillances d'études, de cantines, ou de travaux dirigés. Ces indemnités sont versées sur la base des taux fixés par décret.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer la rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants pour le compte de la commune selon les taux maximums en vigueur :

Taux de l'heure d'enseignement

Instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 21.61 euros

Professeurs des écoles classes normales : 24.28 euros

Professeurs des écoles hors classe : 26.71 euros

Taux de l'heure de surveillance

Instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 10.37 euros

Professeurs des écoles classe normale : 11.66 euros

Professeurs des écoles hors classe : 12.82 euros

Taux de l'heure d'étude surveillée

Instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 19.45 euros

Professeurs des écoles classe normale : 21.86 euros

Professeurs des écoles hors classe : 24.04 euros

Précise que les taux retenus évolueront dans les mêmes proportions que les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'État et des personnels des collectivités.

Espaces publics

9. Approbation de l'avenant n° 7 au marché d'assurance « Dommages aux biens communaux » et risques annexes (années 2013 à 2016)

M. HENRY

Ce point (ainsi que le suivant) a récemment été traité dans le cadre de la commission d'appel d'offres. Le marché susmentionné a été signé en 2013, pour la période 2013-2016, avec la société SMACL, située à Niort.

Chaque année, une mise à jour du parc immobilier est effectuée avec un avenant de régularisation. Ainsi, nous vous proposons d'approuver l'avenant n° 7, les six premiers correspondants à des avenants tarifaires internes à SMACL, prenant en considération la révision de la superficie du parc immobilier de la ville au 1^{er} janvier 2016, à savoir 80 981 m², fixant la cotisation à 87 516,58 euros HT.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n° 7 au marché d'assurance « Dommages aux Biens communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, fixant la nouvelle cotisation annuelle à l'échéance (hors indexation contractuelle 2016), à 87 516,58 € HT

Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

10. Approbation de l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » (années 2013 à 2018)

M. HENRY

Le principe est identique à la précédente délibération. Il est ici question de la flotte automobile. À noter une diminution significative du coût de notre cotisation annuelle. Nous avons en effet remis à jour le parc automobile de la ville.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Flotte Automobile et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, qui fait apparaître un crédit au titre de l'année 2014 de 414,09 € TTC et au titre de l'année 2015 de 5 639,76 € TTC, soit un avis total de crédit de 6 053,85 € TTC ; et fixe la cotisation annuelle à 84 399,49 € HT (hors indexation contractuelle 2016).

Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

Urbanisme

11. ZAC de la Pologne – approbation du compte rendu d’activité à la collectivité locale pour l’année 2014 établi par SADEV 94 au titre de la concession d’aménagement de la ZAC de la Pologne

M. KNOPFER

L’aménageur SADEV 94 est tenu de produire chaque année un compte rendu d’activité à la collectivité locale dite « CRACL ». Pour la ZAC de la Pologne, l’année 2014 correspond à une année administrative de mise en place de l’opération, les dépenses réalisées par SADEV 94 sont donc très réduites. Je vous propose d’approuver ce CRACL relatif à l’année 2014.

M. BIYIK

Page 2, dans les points abordés, il n’est pas question de transport parmi les objectifs. De plus, ainsi que nous l’avons observé l’été dernier, il subsiste des problématiques de transport.

Mme la Maire

Il s’agit là des objectifs à atteindre dans le cadre de la ZAC.

M. HENRY

La SADEV ne traite pas le transport.

M. BIYIK

Il convient tout de même de s’en préoccuper.

Mme la Maire

Certes, mais pas dans le cadre de la convention avec la SADEV.

M. BIYIK

En page 15 figurent les perspectives pour 2015. Les objectifs ont-ils finalement été atteints ?

Mme la Maire

La réponse figurera dans un prochain compte rendu de la SADEV. Nous le soumettrons à votre approbation. Le présent compte rendu traite uniquement des perspectives. Il subsiste toujours un décalage entre le compte rendu de la SADEV et son approbation. Je propose de passer au vote.

Le conseil municipal,

Par 28 voix pour,

**Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN
ayant voté contre,**

**Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT
s’étant abstenus**

Approuve le compte rendu d’activité à la collectivité locale pour l’année 2014 établi par SADEV 94 au titre de la concession d’aménagement de la ZAC de la Pologne.

12. ZAC de la Pologne – approbation de l’avenant n° 1 à la concession d’aménagement signé avec SADEV 94

M. KNOPFER

Le traité de concession de la ZAC prévoyait que le dossier de réalisation et le programme des équipements publics soient approuvés avant la fin de l’année 2015. La programmation et la définition des équipements publics devant faire l’objet d’études complémentaires, la délibération approuvant le dossier de réalisation interviendra en 2016. Il convient donc de signer un avenant de prolongation concernant la date butoir d’approbation.

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre, Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT s’étant abstenus,

Approuve l’avenant n° 1 à la concession d’aménagement de la ZAC de la Pologne signée avec SADEV 94.

Autorise la Maire à signer les actes correspondants.

Hygiène

13. Signature de la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation moyenne échelle des ouvrages gaz naturel entre la ville et GRDF

M. HENRY

Il s’agit là d’une autorisation classique. Au vu de la loi d’août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, la ville de Villeneuve-Saint-Georges a lancé l’élaboration de son plan communal de sauvegarde (PCS), en définissant l’organisation prévue pour faire face à un élément d’ampleur exceptionnelle.

Le PCS a pour objectif majeur de permettre à la mairie d’assurer la sauvegarde de la population. Les diagnostics de risque constituent une étape centrale du PCS. Le recensement des données relatives aux alertes et enjeux est donc une étape incontournable et nécessaire dans le cadre de la formalisation du PCS. Le transport du gaz par canalisations a été retenu comme « aléa » présent sur la commune et il convient d’inscrire dans le PCS la récupération des données.

Il est proposé au conseil municipal d’autoriser la Maire à signer la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation « moyenne échelle » des ouvrages de gaz naturel.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation Moyenne Échelle des ouvrages gaz naturel.

HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE
--

Habitat

14. Signature du protocole de mise en place d'une Commission de prévention des impayés locatifs (CPIL) entre la ville, le Département du Val-de-Marne et les bailleurs sociaux de la commune

Mme DINNER

La précarisation des ménages disposant de revenus modestes ne leur permet parfois pas de faire face au coût d'un logement et aux charges y afférentes. Dès lors, la situation d'impayés locatifs se produit très rapidement. La spirale devient vite infernale, d'autant que ces familles doivent également faire face à d'autres dépenses tout aussi vitales.

La ville est engagée de longue date dans la lutte contre les expulsions locatives lorsqu'elles sont d'ordre économique et social. Face à ce constat et dans l'intérêt des ménages en difficulté, la ville, les partenaires sociaux, le département et les bailleurs sociaux ont décidé de travailler ensemble le plus en amont possible à un traitement mutualisé des situations d'impayés en vue de rechercher des solutions amiables, préférables aux procédures contentieuses.

Au travers de ce protocole, l'objectif consiste à éviter à tout prix le drame humain que constitue une éviction de son logement. C'est pourquoi la délibération qui vous est soumise ce soir est destinée à autoriser Mme la Maire à signer ce protocole.

Le conseil municipal,

**Par 34 voix pour,
Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,**

Autorise la Maire à signer le protocole de mise en place sur la ville d'une Commission de Prévention des Impayés Locatifs, dite CPIL.

15. Approbation du rapport annuel de l'Office public de l'habitat de Villeneuve-Saint-Georges, relatif au suivi du protocole de la Caisse de garantie du logement locatif social (CG2LS)

M. HENRY

L'OPH constitue le bailleur le plus important de Villeneuve-Saint-Georges. Dès 2012, nous avons mis en place une entente pour travailler avec la CG2LS, qui apporte un soutien financier non négligeable, à savoir 5 380 000 euros. En contrepartie, la ville doit investir sur les logements de son patrimoine à hauteur de 5 736 000 euros. Le protocole a été établi.

Le rapport annuel de la troisième année a été établi par l'OPH et présenté à son conseil d'administration en octobre 2015. Les conclusions du rapport font état de résultats conformes aux attentes du protocole, et laissent apparaître un équilibre d'exploitation et de structure financière. La préfecture du Val-de-Marne, destinataire du rapport, l'a validé le 28 octobre 2015.

En tant que cosignataire du protocole, la ville doit approuver le rapport annuel pour poursuivre sa démarche avec la CG2LS, et de fait les financements des travaux du patrimoine de l'OPH.

M. ESPINAR

Il s'agit de verser également 5 736 000 euros sur sept ans, soit 820 000 euros annuels, sous forme de subventions. Avançons-nous finalement cette somme ?

M. HENRY

Non. En 2012, nous avons conclu un protocole d'accord avec la CG2LS. Cette dernière, qui constitue un groupement d'aide aux OPH, a accepté de s'engager à verser 5,3 millions à l'OPH, à condition que la ville prenne une part de travaux approximativement équivalente. Ainsi, l'OPH pouvait travailler les réhabilitations de son parc. Le financement sur sept ans consistait en un versement d'un million d'euros à la base, puis de 750 000 euros par an au cours des années suivantes.

M. ESPINAR

Concrètement, la ville paie de ses deniers.

M. HENRY

Oui, pour son parc, géré par son OPH.

Mme la Maire

Le protocole d'accord signé avec la CG2LS a permis de nombreuses réhabilitations dans le parc de l'OPH.

Mme DINNER

Il s'agit d'une procédure classique. De nombreux offices publics de l'habitat et de bailleurs sociaux ont recours à ce dispositif. La Caisse de garantie du logement social est alimentée par les bailleurs sociaux. La somme n'est effectivement pas versée à la ville. Il existe trois entités dans le protocole : chaque entité participe à hauteur d'une certaine somme. Pour la ville, il est question de cinq millions euros. Nous avons renégocié le protocole pour l'échelonner, pour ce qui concerne la participation de la CG2LS et de la ville.

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve le rapport annuel de suivi de la 3^e année, du protocole de la CG2LS, dont la ville est cosignataire, établi par l'Office public de l'habitat et approuvé par son conseil d'administration le 28 octobre 2015.

16. Accompagnement culturel des projets urbains. Conventions CAUE

Mme MORO

Cette délibération concerne l'approbation d'une convention passée avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme, et d'environnement du Val-de-Marne (CAUE) s'agissant de l'accompagnement culturel des projets urbains.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, ainsi que le nouveau programme de renouvellement urbain 2014-2014, ont placé la participation citoyenne, ainsi que la reconnaissance et la valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire des quartiers au cœur de la politique de la ville.

Cela se traduit notamment au niveau de notre contrat de ville par le souhait de développer davantage d'actions visant à accompagner les habitants concernés par les projets urbains. Dans ce cadre, les initiatives culturelles et mémorielles nous sont apparues comme des vecteurs privilégiés de l'accompagnement des grands projets d'aménagement.

Elles participent à une meilleure appropriation et respect du cadre de vie de ces lieux, en pleine transformation, par la découverte ou la redécouverte d'un patrimoine matériel ou immatériel, très riche au sein de notre commune.

Plusieurs actions allant dans ce sens sont déjà en cours de réalisation, sous l'impulsion de la direction des archives et du patrimoine. Je pense notamment au projet photographique rue de Paris « le centre-ville au cœur de l'objectif », mené en partenariat avec la région Île-de-France.

L'exposition à mi-parcours de ce travail aura lieu notamment du 26 avril au 21 mai à l'espace Bouquet. La collecte de témoignages oraux auprès des personnes participant au corpus photographique, la collecte d'archives papier ou iconographiques, le concours amateur de création artistique au centre-ville, sont une parfaite illustration de ce que peut être le volet social et culturel de la politique de la ville.

Afin de développer ces activités, deux conventions ont été élaborées en lien avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Val-de-Marne, dont l'une des missions prioritaires consiste à accompagner les collectivités locales dans ces questions particulières, par le biais de conseils, d'informations, de formation des professionnels et de sensibilisation du public.

La première convention qui vous est proposée vise à accompagner le projet urbain du centre-ville et prévoit notamment l'organisation de balades urbaines pour le grand public, les écoles, les centres de loisirs, les jeunes, la création d'ateliers en lien avec le projet photographique, la formation de personnels communaux à l'architecture, et l'animation de « Cafés Archi » ouverts au grand public.

La participation de la ville à la mise en œuvre de cette convention est fixée à 17 950 euros, inscrite en partie sur le budget 2015 du service politique de la ville, et sur le budget de la direction des archives et du patrimoine.

La deuxième convention visant à accompagner le projet urbain du quartier de Triage prévoit quant à elle l'organisation de plusieurs balades urbaines, en lien avec le conseil citoyen et la mairie annexe de Triage.

La participation de la ville à la réalisation du projet est évaluée à 3 900 euros. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la direction des archives et du patrimoine et de la direction des relations publiques et de la vie associative.

Le conseil municipal,

Par 27 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Autorise la Maire à signer ces conventions,

Procède au versement des sommes ci-dessus mentionnées selon l'échéancier prévu.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, ÉDUCATION

Enfance

17. Signature du Contrat enfance jeunesse et partenariats avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

Mme RICHTON

La ville de Villeneuve-Saint-Georges place l'enfant, le jeune et sa famille au cœur des préoccupations quotidiennes pour créer un environnement où il fait bon vivre ensemble avec les enfants, citoyens à part entière, respectés, responsables et actifs.

Cela se traduit par un effort continu pour proposer un parcours éducatif cohérent, en accompagnant l'enfant dans son développement dès le plus jeune âge, grâce à une approche individualisée et globale.

Le travail réalisé par les services de la ville au sein d'un riche partenariat institutionnel et associatif vise à offrir un accueil de qualité, adapté à chaque âge. Un des acteurs incontournables de ce travail est la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne.

Elle accompagne les projets et les structures petite enfance, enfance, et jeunesse de la ville, entre autres par le versement de diverses prestations et subventions dans le cadre de plusieurs dispositifs mis en place au service des enfants et des familles du territoire (prestations service unique, prestations de service enfance, jeunesse, fonds publics et territoire, contrat local d'accompagnement à la scolarité, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, etc.)

La présente délibération a pour objet de permettre la continuité de ces partenariats, notamment pour la signature du Contrat enfance jeunesse 2015-2018. Cette contractualisation est ancienne, et s'est traduite par la signature d'un contrat enfance en 2002, d'un contrat temps libre en 2004, et de contrat enfance jeunesse en 2007 et 2011.

Il convient aujourd'hui de le renouveler. Les financements prévisionnels prévus par ce contrat s'élèvent à environ 800 000 euros annuels. Le contrat d'objectifs et de cofinancement a pour principale finalité de favoriser :

Le développement et l'amélioration de l'offre de l'accueil, par une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions au sein de cette convention ;

La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et leurs enfants ;

La recherche de l'implication des enfants, des jeunes, et de leurs parents dans la définition des besoins de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;

Une politique tarifaire adaptée, permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;

L'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les actions sont inscrites au contrat. Il s'agit de toutes les actions reconduites depuis le Contrat enfance. Treize fiches sont jointes à la délibération.

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne pour la période 2015-2018

Autorise la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs ou financiers y afférant

Autorise la Maire à solliciter les financements les plus élevés possible dans le cadre des différents dispositifs de soutien de la Caisse d'Allocations familiales, notamment la prestation de service unique / ordinaire / RAM, la prestation de service enfance jeunesse, les fonds publics et territoires, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents ou tout nouveau dispositif...

Autorise la Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au versement des prestations de service pour les structures d'accueil Petite Enfance, Enfance et Adolescents et le RAM, et des financements relevant des autres dispositifs de la Caisse d'Allocations familiales ;

Dit que les recettes et dépenses afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

Mme la Maire

Ainsi que je l'ai indiqué en début de séance, des pétitions sont à la disposition des uns et des autres pour signature. Il s'agit de les faire parvenir au ministre de l'Intérieur, au Préfet et à Mme la Procureure. Nous devrions être reçus. Aussi, il convient d'obtenir un maximum de pétitions signées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15